

Communiqué de presse

Détenteurs de permis et parc automobile en hausse

Face à une forte augmentation de la clientèle, le Service des automobiles soigne la qualité de ses prestations

Malgré une pression croissante due à l'augmentation démographique du canton, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) ne cesse d'améliorer ses prestations aux usagers. En présentant ce jour le bilan 2015 du service, la cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) et le chef du SAN ont annoncé plusieurs aménagements et nouveaux procédés, notamment en ce qui concerne les convocations des séniors et des professionnels aux contrôles médicaux. La conseillère d'État s'est par ailleurs réjouie de constater que le taux de réussite aux examens pratiques augmente (60%).

Depuis plusieurs années, le SAN doit faire face à des enjeux de taille liés à l'augmentation du parc automobile du canton de Vaud (543'223 véhicules en 2015 soit +8,3% par rapport à 2014), ainsi qu'à des locaux plus vraiment adaptés à la demande. Avec un nombre de clients en progression constante (+15 % de clients servis aux guichets entre 2010 et 2015, soit près de 50'000 personnes), le SAN doit constamment se questionner afin d'assurer les prestations qu'il propose tout en augmentant leur qualité.

Le bilan 2015 annonce ainsi plusieurs améliorations apportées sur les différents sites du SAN : ouverture de guichets supplémentaires à Lausanne et Aigle ; création d'une nouvelle signalétique et d'un parking réservé à la clientèle à Lausanne ; augmentation du nombre de postes pour passer l'examen théorique à Nyon ; aménagement d'une piste supplémentaire pour les expertises motos à Aigle.

La conseillère d'État Jacqueline de Quattro, en charge du DTE, a mis l'accent sur une nouvelle procédure d'invitation adressée aux personnes devant se soumettre à un contrôle médical pour conserver leur permis de conduire. Dès cette année, les professionnels et les séniors – à partir de 70 ans – recevront un courrier un mois après la date butoir ou leur anniversaire. Ils auront alors 3 mois pour remettre le rapport médical au SAN. « Jusqu'ici, l'habitude était peu élégante surtout pour les séniors qui devaient passer cet examen médical avant de souffler leurs 70 bougies », a relevé la conseillère d'État.

Jacqueline de Quattro s'est par ailleurs réjouie de constater que l'environnement est une composante de plus en plus présente dans le choix des véhicules. Si la part des voitures dites propres (moteurs à gaz, électriques ou hybrides) reste pour l'heure marginale (1,5%), leur nombre croît fortement. Autre élément de satisfaction pour la conseillère d'État, le rabais de 75% sur la taxe automobile pour les véhicules légers émettant moins de 120g de CO2 par kilomètre déploie ses effets au-delà des prévisions. Depuis l'entrée en vigueur de cette mesure incitative en 2014, le nombre de véhicules concernés a plus que doublé : 51'861 en 2015 contre 23'972 en 2013.

L'année 2015 du SAN a également été marquée par une nouvelle amélioration du taux de réussite global à l'examen pratique du permis de conduire, qui a franchi la barre des 60%. Parmi les détenteurs d'un permis, les jeunes sont en diminution (-20% par rapport à 2008), alors que les séniors sont en augmentation (+53% par rapport à 2008). Le SAN a prononcé

l'an dernier 21'661 mesures administratives, dont 41% se sont traduites par un retrait de permis.

A l'avenir, le SAN prévoit d'autres améliorations, notamment au niveau informatique en proposant un plus grand nombre de prestations en ligne. Le service souhaite également mettre en place un nouveau système de ticketing permettant d'orienter les clients directement vers le collaborateur compétent en fonction des spécificités de la demande.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18/03/2016

Renseignements complémentaires : DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 ;

Pascal Chatagny, chef du Service des automobiles et de la navigation, 021 316 88 01